

# EXTRAIT DU REGISTRE

aux délibérations du conseil communal



## Séance publique du 18 juillet 2022

Date de l'annonce publique : 08/07/2022

Date de la convocation des conseillers : 08/07/2022

### Mode de participation

Présences	JUNGEN, bourgmestre ; STRECKER, échevin ; REDING, échevin ; BALLMANN, conseillère ; BRIX, conseillère ; FISCH, conseiller ; FLAMMANG, conseillère ; LOURENÇO MARTINS, conseiller ; MICHELS, conseiller ; POMPIGNOLI, conseiller ; STOFFEL, conseiller ; INGLEBERT, secrétaire communal.	
Visioconférence	0	
Procuration	CARELLI, conseillère (procuration donnée à la conseillère BALLMANN).	
Absences	CARELLI, conseillère ; KLINSKI, conseillère.	
Statistiques	Nombre de conseillers présents physiquement	11
	Nombre de conseillers participant par visioconférence	0
	Nombre de procurations données	1
Référence	CC.2022-07-18 - 6.21	
Point de l'ordre du jour	6.21	
Objet	<b>Décompte de travaux - Foyer Eist Heem, Berchem – Rénovation du bâtiment et extension du premier étage</b>	

### Le conseil communal,

Vu le décompte, établi par le service technique communal le 4 juillet 2022 et arrêté par le collège le 6 juillet 2022, relatif à la rénovation du bâtiment et l'extension du premier étage du Foyer Eist Heem à Berchem ;

Considérant qu'un décompte intermédiaire est censé d'être établi, bien que la totalité des travaux prévus n'aient pas encore été réalisés, afin de se voir attribuer une subvention du MIFA ;

Vu la délibération du 20 mars 2017 portant approbation du devis estimatif relatif à la rénovation du bâtiment et l'extension du premier étage du Foyer Eist Heem à Berchem ;

Considérant que le décompte s'élève à : ..... 399.470,66 € ;

Considérant que le devis s'établissait à : ..... 415.000,00 € ;

Vu l'article 4/221/221311/14001 (Foyer Eist Heem, Berchem - Rénovation du bâtiment et extension du premier étage) du budget communal des exercices 2014 - 2021 ;

Vu l'article 47 de la loi du 8 avril 2018 sur les marchés publics ;

Vu l'article 148 du règlement grand-ducal du 8 avril 2018 portant exécution de la loi du 8 avril 2018 sur les marchés publics et portant modification du seuil prévu à l'article 106 point 10° de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération ;

Décide **à l'unanimité des voix**

D'approuver le décompte intermédiaire du projet suivant :

Projet	Montant en €
Foyer Eist Heem, Berchem - Rénovation du bâtiment et extension du premier étage	399.470,66

Commune de Roeser

Extrait du registre aux délibérations du conseil communal

Séance publique du 18 juillet 2022

Référence

CC.2022-07-18 - 6.21

Point

6.21

Objet

Décompte de travaux - Foyer Eist Heem, Berchem – Rénovation du bâtiment et extension du premier étage



En séance à Roeser, date qu'en tête.

POUR  
EXPEDITION  
CONFORME

(Suivent les signatures)

Roeser, le mercredi 27 juillet 2022

Le bourgmestre,

Le secrétaire,